

Bassin Rhône-Méditerranée



Préparation du SDAGE 2016-2021 :
Questions importantes et programme de travail

Point d'avancement des SDAGE (1)

SDAGE 2010 - 2015

SDAGE 2010 – 2015

- Bilan à mi-parcours de rapportage à l'Europe : **environ 50% des actions lancées ou en cours de lancement**
- **Des succès dus à l'engagement des structures porteuses de SAGE et contrats de rivières et aux services de l'Etat**
- **Des efforts à poursuivre** et la nécessité de démarrer les travaux de préparation du cycle 2016-2021 pour respecter les échéances prévues par les textes

SDAGE 2016 - 2021

- **Dans la continuité du précédent (révision) mais à renforcer sur certains sujets**
- **Une caractéristique par rapport au cycle précédent : beaucoup de données nouvelles recueillies, des méthodes consolidées au niveau national ce qui permet de faire des propositions d'actualisation du risque pour l'ensemble du bassin et de les confronter aux dires d'expert ensuite.**

Les documents

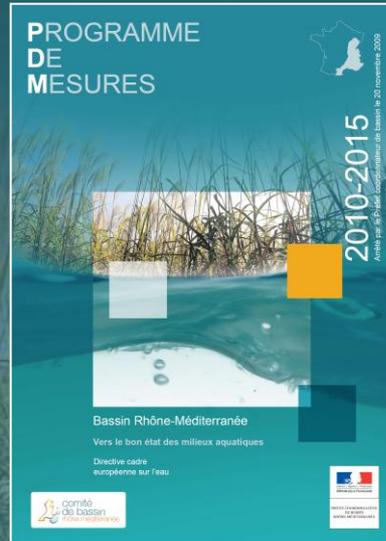
Etat des lieux

- ✓ Usages, milieux
- ✓ Questions Importantes / Enjeux



SDAGE

- ✓ Orientations fondamentales
- ✓ Objectifs des masses d'eau



Programme de mesures

- ✓ Mesures de base
- ✓ Mesures complémentaires



Documents d'accompagnement

- ✓ Cartes d'état
- ✓ Conditions de référence
- ✓ Registre des Zones Protégées



Évaluation environnementale

- ✓ Etat initial
- ✓ Analyse des effets du SDAGE sur l'environnement
- ✓ Mesures d'accompagnement

SDAGE : Les Orientations Fondamentales

4 Orientations Fondamentales « transversales »

OF 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

OF 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux

OF 3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre de objectifs environnementaux

OF 4 – Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

4 Orientations Fondamentales « techniques »

OF 5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la sante

OF 6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins des milieux aquatiques (restauration physique)

OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant sur l'avenir

OF 8 – Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

SDAGE 2016 – 2021 :

Consultation du public et des assemblées

➤ Du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

➤ Les assemblées locales (*) et le public sont consultés sur :

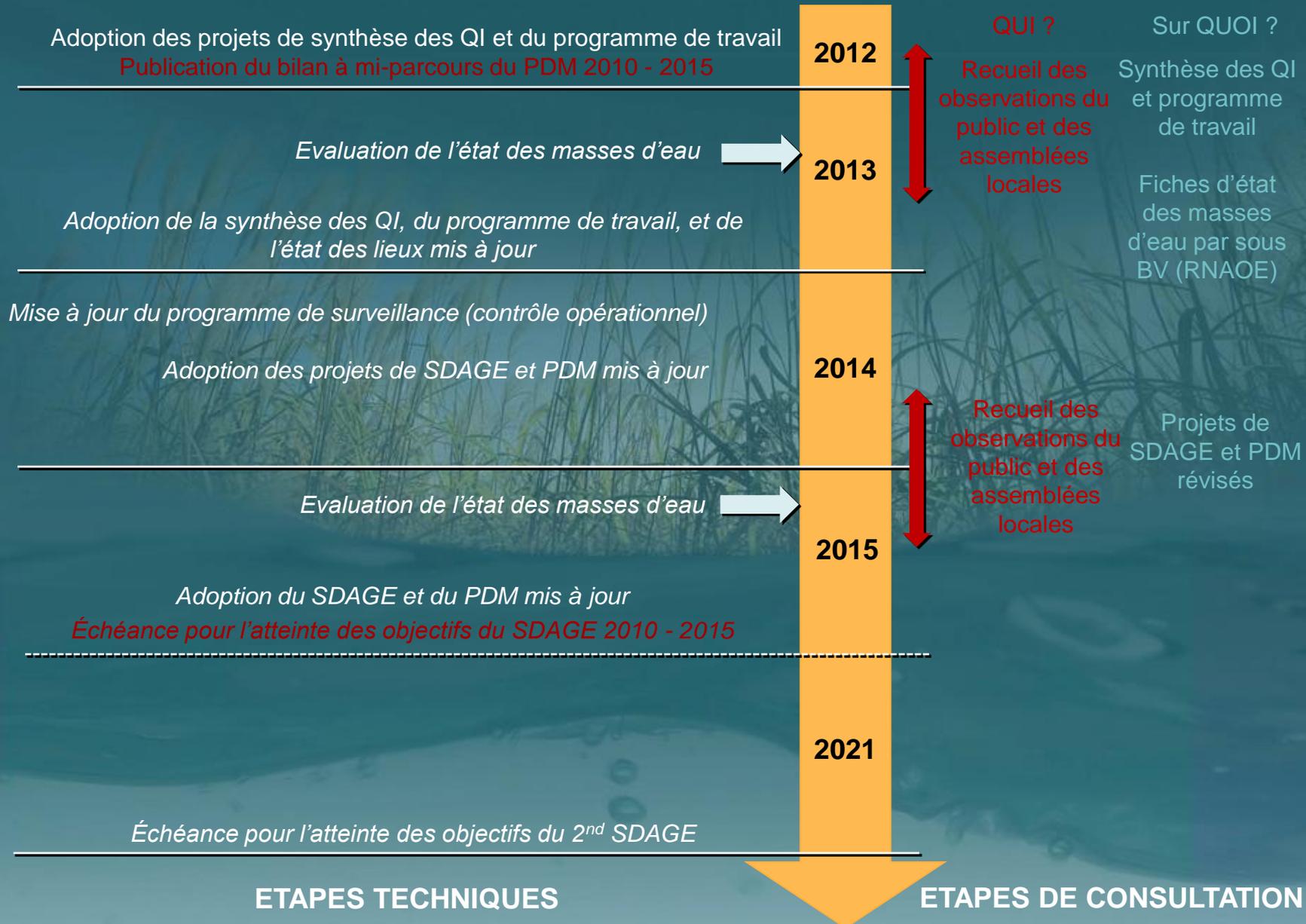
- ✓ le calendrier et le programme de travail pour l'élaboration du futur SDAGE
- ✓ une synthèse provisoire des questions importantes qui se posent dans le bassin en matière de gestion de l'eau

(*) art. R212-6 du code de l'environnement : aux conseils régionaux, conseils généraux, conseils économiques sociaux environnementaux, chambres consulaires, établissements publics territoriaux de bassin, commissions locales de l'eau, comité de rivières, lacs, baies, nappes, parcs naturels régionaux et parcs nationaux.

Les assemblées sont saisies par courrier, elles sont invitées à exprimer leur avis par une délibération. Les documents sont à la disposition du public dans les préfectures et aux sièges des agences, ainsi que sur internet (pas de distribution dans les boîtes aux lettres).

SDAGE 2016 – 2021 : Consultation du public et des assemblées

Calendrier et programme de travail



Quelles pistes d'évolutions pour le futur SDAGE ?

- un **contexte d'actualisation du SDAGE** et non de création ex nihilo avec prise en compte des réalisations du SDAGE en cours
- une **articulation avec la directive cadre « inondations » et la directive cadre « stratégie pour le milieu marin »**
- **des évolutions sur 4 thèmes majeurs :**
 - la **résorption des déséquilibres**
 - la **lutte contre les substances dangereuses**
 - le maintien dans la durée de la **performance des équipements d'assainissement**
 - la restauration de la **continuité écologique** (classements) et la **restauration physique** en prenant en compte les nouveaux éléments de contexte (trame verte et bleue, N2000, ...)

Questions importantes du district Rhône-Méditerranée

N 1 - Eau et changement climatique

N 2 - État physique et fonctionnement biologique des cours d'eau, plans d'eau et du littoral

N 3 - Gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement

N 4 - Lutte contre les pollutions par les matières organiques, les fertilisants et les substances dangereuses

N 5 - Gestion des risques d'inondation

N 6 - Mer Méditerranée

N 7 - Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

N 1 - Eau et changement climatique

Constat :

40% de nos territoires connaissent des pénuries d'eau l'été. Les prélèvements d'eau tous usages confondus sont en hausse. Le gaspillage d'eau existe. Le changement climatique est déjà une réalité et il va encore aggraver les déséquilibres (+ 3 à + 6 d'ici 2080, impact important sur les régimes hydrologiques).



Pistes proposées :

- **Economiser 20% de l'eau d'ici 2020 pour préserver les usages**
 - Réduire les fuites dans les tuyaux d'eau potable
 - Améliorer l'irrigation et choisir des cultures moins consommatrices d'eau
 - Récupérer les eaux de pluie ou recycler les eaux usées après traitement pour arroser les espaces verts et les cultures
- **Mieux partager l'eau** (Etudes Volumes Prélevables et plan de gestion)
- **Adopter une gestion prudentielle et réversible** pour tenir compte des incertitudes, mettre en œuvre les actions « sans regret »
- **Anticiper également d'autres impacts** : risques d'inondations (y compris submersions marines), moindre résistance des milieux aux pollutions (eutrophisation par ex)

Votre avis ?

N 2 - État physique et fonctionnement biologique des cours d'eau, plans d'eau et du littoral

Constat :

Les aménagements sur les rivières perturbent leur fonctionnement, ce qui aggrave les crues et l'érosion, réduit leur capacité épuratoire, porte atteinte à la biodiversité. Les dégâts causés aux rivières sont aussi importants que ceux provoqués par les micropolluants. Des travaux de restauration peuvent leur permettre de retrouver un bon fonctionnement, une bonne qualité de l'eau et d'améliorer les services dont nous avons besoin.



Solutions proposées :

- **Continuité** : supprimer les obstacles ou aménager des seuils
- **Restauration** : recréer des méandres, des berges naturelles
- **Développer l'action sur les zones humides** avec prise en charge par une gouvernance locale (collectivités locales ou territoriales), appui sur les démarches d'urbanisme et de développement du territoire avec un plan de gestion par territoire
- **Préserver les habitats et les espèces**, agir en s'appuyant sur la trame verte et bleue, NATURA 2000

Votre avis ?

N 3 - Gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement

Constat :

Les infrastructures de l'eau (eau potable et eaux usées) sont à faire fonctionner (personnel), à entretenir (travaux de réparation ou d'amélioration), et à amortir tout en prévoyant leur renouvellement



Pistes proposées :

- Améliorer la connaissance du patrimoine liés à ces services (équipements et réseaux pour l'assainissement et l'AEP)
- Renforcer les leviers et pratique pour sécuriser les équipements dans la durée et anticiper le vieillissement, améliorer le provisionnement financier
- Assumer un prix de l'eau adapté à la qualité du service et transparent

N 4 - Lutte contre les pollutions par les matières organiques, les fertilisants et les substances dangereuses

Constat :

Des micropolluants sont détectés dans la totalité des sites de surveillance de la qualité des eaux (pesticides, solvants, métaux). Même présents en petites quantités, ces substances sont toxiques pour la faune aquatique, pour la flore et pour l'homme.

Pistes proposées :

- **Substances dangereuses et pesticides** : accentuer les actions sur les substances prioritaires, étendre aux cocktails de molécules, agir sur les pollutions historiques et les pollutions émergentes, mieux prendre en compte le Rhône et la Méditerranée
- **Matières organiques et bactériologie** : réduire les rejets en temps de pluie pour préserver les usages sensibles notamment la baignade, l'aquaculture, la pêche
- **Protection et restauration des captages d'eau potable** : protéger les captages, leur aires d'alimentation, et les nappes stratégiques ; limiter les abandons de captages

N 5 – Gestion des risques d'inondation

Constat :

Certaines régions de la France connaissent régulièrement des inondations. Comment maîtriser les risques pour limiter les dégâts humains et matériels de ces évènements ?

Votre avis ?



Pistes proposées :

- **Une évaluation préliminaire des risques d'inondation qui ne remet pas en cause le SDAGE actuel** : préservation / recréation de ZEC, amélioration de la gestion des ouvrages de protection, urbanisation en dehors des zones inondables, etc.
- **Des actions à engager sur les futurs territoires à risques d'inondation** avec les collectivités, en veillant à la bonne complémentarité avec les démarches en cours (SAGE et contrats de rivière notamment)
- **Un futur plan de gestion des risques d'inondation** qui devra être compatible avec le SDAGE et qui s'imposera aux décisions dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme
- **Mieux faire jouer les convergences (ex. ZEC et ZH)** et traiter les conflits d'objectifs sur les territoires

QI N°6 – Mer Méditerranée

Un nouveau cadre avec un PAMM qui recouvre le « territoire » de la DCE non seulement sur les milieux (zone des 12 milles) et également les pressions issues du bassin (fleuves, bande littorale)

Renforcer la maîtrise des flux de polluants (Rhône, ruissellement et rejets) en prenant en compte la contamination des chaînes alimentaires, lutter contre les rejets illicites

Renforcer la lutte contre l'artificialisation du littoral et la dégradation des petits fonds côtiers (maîtrise des usages en mer),

Développer une logique de trame verte et bleue en mettant en place un réseau de sites à préserver et une meilleure coordination des organisations en charge d'autres politiques (aires marines protégées, NATURA 2000, ...)

Votre avis ?



N 7 – Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

Constat :

Le tissu des acteurs de la gestion de l'eau en RM est dense. L'eau n'échappe pas à l'effet de millefeuille administratif. Le morcellement des structures de taille diverse peut entraver la montée en compétences techniques et le lancement de chantiers importants.

Votre avis ?



Pistes proposées :

- **Renforcer l'action préventive** déjà promue par le SDAGE actuel
- **Anticiper (prévenir plutôt que guérir)** : maîtrise des prélèvements d'eau, pollutions par les substances dangereuses, préservation des espaces nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques
- **Stabiliser et renforcer la gouvernance des territoires** (EPTB, SAGE, intercommunalités)
- **Prendre en compte l'objectif de non dégradation** dans les autres documents de planification (énergie, urbanisme, agriculture, forêt)

Merci de votre attention



CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Donnez votre avis !

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Rendez-vous sur www.eaurmc.fr